ROYAN VILLE
culture - patrimoine

Royan, le 3 novembre 2026

Affaire suivie par
Pôle Culture Patrimoine
Adeline Massé
Responsable du service culture

Réf. ND/AM
N°2026/1210

Objet :
SUBVENTIONS 2027

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE
80 Avenue de Pontaillac
CS N°80218
17205 ROYAN CEDEX

☎ : 05 46 39 56 56
: 05 46 39 56 57

www.ville-royan.fr
mairie@mairie-royan.fr

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, les dossiers de demandes de subvention pour l'année à venir sont à votre disposition, téléchargeables sur le site de la Ville.

Pour être éligible, votre association (siège social) et ses activités doivent être basées à Royan. Votre structure doit mener une action culturelle en faveur de la **création**, la **diffusion**, la **pratique artistique**, la **médiation**, la **valorisation** et **l'animation du patrimoine**, ou encore l'accès aux richesses culturelles, dans les domaines suivants : **musique, cinéma, spectacle vivant, danse, arts plastiques, arts visuels, lecture publique, valorisation de l'histoire et du patrimoine local**.

Un intérêt particulier est porté à la qualité des projets, aux publics concernés par ces derniers (nature, provenance) ainsi qu'à leur intérêt communal : l'action de chaque association subventionnée devra nécessairement avoir un **caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire**.

Nous attendons particulièrement, outre le budget prévisionnel global de votre association (réalisé 2025 + prévisionnel 2026), un budget détaillé pour chaque action subventionnable où les aides en nature (mise à disposition d'espace, de personnel, de communication, photocopies, ...) devront impérativement être valorisées. Vous trouverez la liste des pièces à joindre dans le dossier « Annexes » ci-joint.

Les demandes sont à adresser à Monsieur le Maire **AVANT LE 28 FEVRIER 2027**. C'est avec une attention bienveillante que la commission culture les étudiera. Tout dossier non reçu ou incomplet sera écarté des délibérations. Il pourra alors éventuellement être présenté à la commission de « rattrapage » qui se réunit en général à l'automne.

Si vous rencontrez une difficulté quelconque à renseigner ce dossier, Adeline Massé, responsable du service culturel, est à votre disposition pour vous y aider.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sincères salutations.

Copie :
Hubert THOMAS,
directeur général des services

Pour le maire et par délégation,

Nadine DAVID
Adjointe au maire
déléguée aux affaires culturelles

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE
LABEL AMI DES AÎNÉS
PAVILLON BLEU
Ville Active & Sportive
Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE